Un nouveau-né dans la famille des « drives »

***Biocombustibles* a implanté le premier « drive » de Normandie pour alimenter les poêles à granulés bois. Le distributeur est installé à Cormelles-le-Royal, près de Caen.**

Le « drive », ce nouveau mode de consommation au nom anglo-saxon est pourtant né dans le Nord de la France en 2004, inventé par les fondateurs d'Auchan, la famille Mulliez. Depuis, il se décline à toutes les sauces et les consommateurs en raffolent. Dernier né en Normandie : le « drive » pour s'approvisionner en granulés bois et autres produits de chauffage. C'est la filiale *Biodistribution* du groupe *Biocombustibles SAS* qui a lancé ce premier « drive », à Cormelles-le-Royal.

© Biocombustibles

Les déchets de bois peuvent être valorisés en énergie.

Comment ça marche ?

C'est un nouveau système d'approvisionnement qui répond **« aux modes de consommation actuels et au développement de la vente de poêles à granulés bois faciles à programmer et à réguler »**, selon Jean-Jacques Ribot, le président du groupe que nous avons rencontré au siège de *Biocombustibles SAS* à Fleury-sur-Orne : **« à la fin du mois de janvier 2016, nous aurons implanté neuf silos à granulés bois sur toute la Normandie. Le premier drive a été implanté à Cormelles-le-Royal, le second sera installé dans l'Orne à Alençon. »**

Constitués de sciure de bois provenant exclusivement des forêts de Normandie, les granulés sont compressés en 6 mm à Beuzeville dans l'Eure. Ensuite, l'approvisionnement est identique aux « drives » ordinaires. Les acheteurs passent commande sur le site internet de www.biodistribution-energiebois.fr et choisissent le « drive » qu'ils souhaitent. Ils reçoivent par courriel un code unique leur permettant de retirer leur commande dans le « drive » de leur choix.

Bois de Normandie : 20 ans de valorisation

Précurseur dans le domaine, depuis 20 ans, *Biocombustibles* croit en la valorisation du bois énergie en Normandie et multiplie les activités et services pour attirer toujours plus de clients, à la fois des collectivités, des industriels et des particuliers. Parallèlement au lancement du « drive », un dépôt a été ouvert à Soliers.

Jacques Lefebvre, agriculteur et également administrateur à Biomasse, ainsi que Serge Lafaye, ingénieur, sont à l'origine de la création de *Biocombustibles* en 1996, impulsé par le Plan Bois-énergie et Développement et soutenu par la Région et l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie *(ADEME)*. Aujourd'hui, le groupe travaille avec une centaine d'entreprises normandes de la filière bois et forêt, actionnaires de *Biocombustibles SAS* qui leur garantit la valorisation de leurs déchets bois en énergie tout en assurant la pérennité d'approvisionnement de ses clients. **« Une grume, c'est plus de 50 % de déchets et aujourd'hui tout est valorisé en énergie par les granulés, bois de bûche ou plaquettes sèches pour les chaufferies »**, explique Jean-Jacques Ribot en certifiant que seul le bois en fin de vie, non utilisable en bois d'œuvre est valorisé par *Biocombustibles SAS*.

Marjorie Janetaud

le chiffre

20 millions d'euros

C'est le chiffre d'affaires de ce groupe qui compte une trentaine de salariés (qualité, logistique, affrètement) et 300 000 tonnes de bois par an. Une cinquantaine de personnes travaillent aussi en sous-traitance notamment pour le transport.

« Quatorze points en plus chaque année », annonce le président… **« malgré la crise qui dure depuis 7 ans »**. Jean-Jacques Ribot fait référence aux prix pratiqués par les fournisseurs d'énergies fossiles.

Si une entreprise a le choix entre deux modes de chauffage, le gaz et le bois, elle peut être tentée par le gaz actuellement moins cher. Mais la filière bois énergie s'impose de **« rester stable pour donner de la fiabilité »**.

Biocombustibles alimentent 170 chaufferies collectives dont plusieurs dans l'agglomération de Caen.

lu sur www.normandie-actu.fr

Le téléphone bientôt accessible aux sourds ?

Laurence Dumont, députée PS du Calvados, vice-présidente de l'Assemblée nationale, a déposé un amendement au projet de loi « Pour une République numérique ». Il a été examiné en première lecture dans l'hémicycle mardi 12 janvier.

Laurence Dumont propose de créer un **« centre relais téléphonique »**, une structure permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'utiliser le téléphone.

« Un centre qui devra assurer en mode simultané et à la demande de l'utilisateur, l'interprétariat français : langue des signes française, la transcription écrite, le codage en langage parlé complété, ou la communication multimodale adaptée aux personnes aphasiques, des appels passés et reçus, hors services d'urgence », détaille la parlementaire.

En 2007, le gouvernement avait rejeté l'amendement « centres relais téléphoniques ». En juin 2015, *l'UNISDA* (l'Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs) a rappelé l'urgence d'une telle mesure, ainsi que les engagements pris par le gouvernement pour favoriser les centres relais.

En France, 500 000 personnes ne pourraient téléphoner du fait de leur handicap auditif ou de la communication. Avec de tels centres, toute leur vie personnelle, sociale et professionnelle se trouve révolutionnée et leur place dans leur société confortée.

Lou Benoist

Laurence Dumont dans l'hémicycle.